

# Glossaire du Rapport annuel du Régime de pension

## déficit de solvabilité

Excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif du Fonds à un moment précis.

## dépense du Fonds

Charges opérationnelles et organisationnelles des fonds dans lesquels nous investissons, comme les coûts comptables, juridiques et de financement.

## étude sur l'appariement de l'actif et du passif

Analyse en profondeur du portefeuille d'actifs du Fonds qui vise à évaluer l'incidence que pourraient avoir les nouvelles tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements ainsi que l'évolution attendue du groupe de participants au Régime sur nos besoins en liquidités et notre capacité à prendre des risques.

## évaluation actuarielle

Évaluation qui consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle permet de mesurer la capitalisation du Régime et de déterminer le niveau des cotisations de la Banque. Cette évaluation est effectuée selon deux approches : l'approche de continuité (ou de capitalisation) et l'approche de solvabilité.

L'**approche de continuité**, ou **approche de capitalisation**, suppose que le régime existera toujours. Elle est fondée sur une perspective à long terme et tient compte de facteurs tels que les augmentations salariales, les taux d'intérêt, l'inflation, les départs à la retraite et le taux de mortalité.

L'**approche de solvabilité** suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer le passif, doivent être conformes aux exigences de la Loi sur les normes de prestation de pension et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

## **excédent de solvabilité**

Montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

## **insuffisance de solvabilité**

Somme utilisée pour déterminer si des paiements annuels spéciaux sont requis aux termes de la législation sur les régimes de retraite et, dans l'affirmative, pour en calculer le montant. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

## **prime de performance**

Rémunération versée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et de fonds de capital-investissement dans les infrastructures lorsque le rendement des placements dépasse le seuil préétabli.

## **ratio de capitalisation, ou de continuité**

Valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuarial selon l'approche de continuité d'exploitation, quand elle est appliquée dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation.

## **ratio de solvabilité**

Valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

## **taux d'actualisation**

Taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des charges futures d'un régime de retraite à prestations déterminées, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

## **valeur lissée de l'actif**

Valeur utilisée dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité pour échelonner l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à stabiliser les cotisations versées au régime. La valeur marchande, elle, est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers.